



Bulletin d'information



CULTURES EN SERRES
No 15 – 10 septembre 2008

ENCORE DES NOUVEAUTÉS DANS LES PESTICIDES POUR LES LÉGUMES DE SERRE

Le PREVICUR N (chlorhydrate de propamocarbe) est maintenant homologué pour les tomates et les poivrons de serre. Jusqu'à maintenant, il ne l'était que pour les concombres de serre.

Le CITATION (cyromazine) vient d'être homologué pour la laitue de serre.

Enfin, un nouveau fongicide, le REVUS (mandipropamide), pourra être utilisé dans les tomates, les concombres et les laitues de serre, et ce, pour des problèmes pour lesquels nous n'avons que très peu de produits disponibles.

Maintenant, reprenons plus en détail chacune des nouvelles homologations.

Le fongicide PREVICUR N

Le PREVICUR N (chlorhydrate de propamocarbe), fongicide du groupe U, était déjà homologué dans le concombre de serre contre le *Pythium*. Il est maintenant homologué contre le même problème dans les tomates et les poivrons de serre. Il s'agit d'un produit de la compagnie Bayer CropScience.

Pour les tomates, les concombres et les poivrons, on peut l'utiliser 2 fois au semis ou au stade des transplants avec un délai minimal de 7 à 10 jours entre les traitements.

Après la transplantation, le produit peut être également utilisé aux 7 à 10 jours, mais toujours avec un maximum de 2 applications, pour un total permis de 4 traitements par cycle de culture.

Le taux d'application est de 100 à 200 millilitres par plant d'une solution faite à partir de 10 millilitres de produit par 10 litres d'eau. La solution est appliquée par mouillage direct des racines et des collets. Les doses plus élevées sont employées pour les dernières applications sur des plants plus vieux.

Les délais avant récolte sont :

- Concombre : 2 jours.
- Tomate et poivron : 5 jours.

Il faut attendre 12 heures avant de revenir dans les serres. Le produit est corrosif et il peut causer des lésions aux yeux.



L'insecticide CITATION

Le CITATION (cyromazine), insecticide du groupe 17 de la compagnie Syngenta, est maintenant homologué dans la laitue de serre contre les sciarides (ex. : *Bradysia* spp).

Il s'agit d'une poudre mouillable en sachets hydrosolubles de 75 grammes chacun. La cyromazine est un régulateur de croissance des insectes qui empêche l'accomplissement complet du stade larvaire des sciarides.

Le taux d'utilisation est de 75 grammes (1 sachet) par 570 litres d'eau. Il faut pulvériser suffisamment de bouillie pour bien couvrir le feuillage. Les traitements doivent être espacés de 7 jours et n'être réalisés qu'après un bon dépistage afin de s'assurer de la nécessité de l'intervention. La bouillie est appliquée sur le feuillage et les surfaces humides où peuvent se développer ces insectes.

Quatre (4) traitements sont autorisés par cycle de culture avec un **délai avant récolte de 14 jours**. Il n'est pas permis d'appliquer cet insecticide dans aucun système d'irrigation. Attendre 12 heures avant de retourner dans les serres.

L'effet sur les auxiliaires semble acceptable, mais l'étiquette mentionne tout de même que le produit peut nuire à certains acariens prédateurs et à certains parasites des mineuses de feuilles (ce problème n'est pas important au Québec).

Le fongicide REVUS

Le fongicide REVUS (mandipropamide), de la compagnie Syngenta, fait partie du groupe 40. Il vient d'être homologué dans les tomates, les concombres et les laitues de serre, mais il est défendu de l'utiliser sur des transplants destinés au champ. Il ne doit pas être pulvérisé avec des appareils à faible volume, quelle que soit la technologie.

Le REVUS est homologué pour les problèmes suivants :

- Concombre : mildiou des cucurbitacées (*Pseudoperonospora cubensis*).
- Tomate : mildiou de la pomme de terre (*Phytophthora infestans*).
- Laitue : mildiou (*Bremia lactucae*) et moisissure bleue (*Peronospora effusa*).

Les recommandations sont les mêmes pour les 3 cultures :

- 400 à 600 millilitres par hectare traité.
- Débuter les applications idéalement avant l'implantation de la maladie.
- Traitements aux 7 à 10 jours.
- Préférable de l'utiliser avec un adjuvant non ionique (0,125 % volume/volume).
- 4 traitements autorisés par cycle de culture.

Pour les tomates et les concombres, la quantité de bouillie à appliquer par hectare varie avec le volume de la culture. L'étiquette du produit comporte un tableau qui va de 285 à 2 000 litres par hectare.

Les délais avant récolte sont :

- Concombre : 1 jour
- Tomate : 1 jour
- Laitue : 7 jours



REMARQUE : pour le concombre, certains cultivars pourraient développer de la phytotoxicité qui se traduirait par des décolorations et des taches nécrotiques sur les fruits. **FAIRE DES TESTS AVANT D'UTILISER LE PRODUIT!**

Conclusion

Même si nous souhaitons tous diminuer l'utilisation des pesticides, il n'en demeure pas moins qu'ils sont parfois la seule option possible si l'on veut sauver la culture.

Tout doit être mis en œuvre pour que les pesticides soient la dernière solution à envisager.

S'il faut en arriver là, les nouveaux usages présentés ici sont des outils de plus à votre disposition.

Note importante

Ce bulletin d'information ne fait que renseigner de façon générale sur ces nouveaux produits. L'utilisateur doit lire attentivement l'étiquette des produits pour être bien au fait de toutes les conditions à respecter. Le Réseau d'avertissements phytosanitaires décline toute responsabilité relative au non-respect de l'étiquette officielle.

Texte rédigé par :

André Carrier, agronome, M.Sc., Direction régionale de la Chaudière-Appalaches, MAPAQ

ANDRÉ CARRIER, agronome
Avertisseur – légumes de serre
Direction régionale de la Chaudière-Appalaches
MAPAQ
675, route Cameron – bureau 100
Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7
Téléphone : 418 386-8121, poste 223
Télécopieur : 418 386-8345
Courriel : Andre.Carrier@mapaq.gouv.qc.ca

MICHEL SENÉCAL, agronome
Avertisseur – floriculture en serre
Direction régionale de Montréal-Laval-Lanaudière
secteur Laval, MAPAQ
1700, boulevard Laval – 5^e étage – bureau 500
Laval (Québec) H7S 2J2
Téléphone : 450 972-3044, poste 23
Télécopieur : 450 972-3019
Courriel : Michel.Senecal@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Bruno Gosselin, agronome et Cindy Ouellet, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Bulletin d'information No 15 – cultures en serres – 10 septembre 2008

